

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	43 (1970)
Heft:	7
Artikel:	La lutte contre la pollution
Autor:	Jaggi, Yvette
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lutte contre la pollution

33

Le fonctionnement des services collectifs laisse souvent à désirer, c'est bien connu, particulièrement dans les zones urbaines où le rassemblement d'une population rapidement croissante donne aux problèmes les dimensions de véritables casse-tête. Récemment, les carences et les aléas ont été bien mis en lumière, tant en Amérique par le célèbre avocat Ralph Nader, qui veut voir les consommateurs protégés comme usagers et non seulement comme acheteurs, qu'en Europe, par les grèves des éboueurs de Londres, Paris et Rome, ou par les déficiences du réseau téléphonique en France.

Devant l'immensité des problèmes qu'elles ont à résoudre, les collectivités prennent l'habitude de faire appel aux conseils de spécialistes venant de sociétés privées; elles leur confient l'étude – et souvent la solution effective – de questions extrêmement variées: planification des équipements scolaires, gestions des hôpitaux, surveillance des travaux publics, contrôle automatique de la circulation, élimination des déchets ménagers, maintenance de certaines installations, maintien de l'ordre même aux Etats-Unis.

Dans tous les cas, il s'agit d'analyser, d'optimiser, d'organiser – et souvent de passer commande; car concrètement, les solutions proposées passent en général par le recours à des techniques et matériels fournis par l'industrie, plus précisément par les usines mêmes des firmes conseillères.

Ainsi, les collectivités, urbaines surtout, représentent autant de marchés nouveaux, extrêmement variés et en constante extension. A cet égard, les meilleures perspectives sont offertes par la lutte pour la sauvegarde de l'environnement, leitmotiv de la présente année pour la protection de la nature.

Qui encaisse la facture ?

Depuis quelques mois, et singulièrement depuis le message adressé par le président Nixon au Congrès le 10 février dernier, on a beaucoup parlé d'air vicié, d'eaux polluées, de notre planète ravagée sur laquelle la lutte pour la survie allait remplacer celle pour le mieux-être. On a mentionné que la réparation des dégâts et surtout la prévention de plus graves dommages allaient requérir des sommes considérables, évaluées à 10 milliards de dollars pour l'aménagement aux Etats-Unis d'usines traitant les déchets urbains au cours des cinq années à venir. On suppose que ces investissements tomberont à la charge de l'Etat, des collectivités locales et, si possible, des pol-

lueurs sommés de devenir aussi les payeurs. Mais au fait, on n'a pas appris qui allait encaisser le montant de la facture pour lutte antipollution ?

Cela fait – et fait déjà – beaucoup de monde. Les contrats iront tout naturellement aux sociétés traditionnellement spécialisées, et généralement peu connues dans le public, tels par exemple l'américaine Research Cottrel ou l'Omniunum français d'assainissement. Indirectement intéressées, les sociétés s'occupant par exemple de dessalement de l'eau de mer ou de conditionnement d'air ont également un bel avenir.

Dans la plupart des cas, ces sociétés spécialisées sont des filiales, rachetées ou créées ad hoc, de grands groupes industriels en mal de diversification: Alcoa, General Electric, Westinghouse, tout comme la suisse von Roll par exemple, ont tout naturellement dérivé de la métallurgie et de la construction électrique vers des domaines d'applications en plein développement.

Plus inattendue, l'entrée de Coca-Cola dans le traitement des eaux est en train de s'opérer avec la reprise d'Aqua Chem, firme spécialisée de grand renom; la grande société pharmaceutique américaine Merck pousse de son côté la médication jusqu'au contrôle de l'air, cherchant à acquérir une entreprise fabriquant les équipement nécessaires à cette fin.

Cette convergence des prises d'intérêt n'a pas de quoi surprendre. Le marché de la lutte antipollution représente des centaines de millions de dollars par an aux Etats-Unis et proportionnellement autant sans doute dans tous les pays industrialisés.

Amende honorable

Sous la pression du «mouvement écologique», les grandes entreprises industrielles américaines prennent de mieux en mieux conscience de la responsabilité qui leur incombe, en tant que principales productrices de ce que l'on a appelé «les poisons de l'abondance». Elles font donc amende honorable, dépensant plus de 600 millions de dollars par an pour la lutte antipollution, soit pour la plupart d'entre elles 1 à 5% de leur budget d'investissement. L'industrie de la construction électrique, la sidérurgie (US Steel) et des sociétés comme la Standard Oil font figure de leaders dans cette lutte.

Ce n'est encore là qu'un début, et le nombre élevé des procès intentés contre diverses sociétés par des collectivités ou d'autres institutions montre bien que les initiatives prises jusqu'ici demeurent en fait isolées. Mais pas

Effort suédois pour la protection de l'environnement

34

Nouveau système de purification des eaux d'égout dans la banlieue de Stockholm

Pour l'année 1970-1971, le Gouvernement suédois a alloué la somme de 260 millions de couronnes à la protection de l'environnement et la Commission nationale pour la protection du milieu humain dispose de ressources substantielles pour la recherche, communique la revue «Sweden Now».

Les décharges de matières polluantes dans l'air et dans les eaux sont soumises à un contrôle sévère, et le problème posé par la teneur en mercure des décharges d'usines peut être résolu d'une façon satisfaisante, déclare encore le périodique. L'industrie des pâtes et papiers adopte progressivement des procédés chimiques qui réduisent la pollution des lacs et des cours d'eau. En 1974, la plupart des systèmes de purification communaux emploieront un procédé combiné chimique, biologique et mécanique assurant une purification à 95%.

Purification en circuit fermé

Dans le cadre de cette évolution, un consortium formé de trois entreprises de Stockholm a présenté un projet de purification en circuit fermé pour une nouvelle banlieue de Stockholm, comptant 70 000 habitants. Les déchets traités par ce procédé fourniraient un humus plus fertile que l'engrais ordinaire.

Le ramassage des ordures serait assuré par une installation aspirante. Jetés dans un vide-ordures ordinaire, les déchets seraient transportés par aspiration dans des canalisations souterraines jusqu'à un réacteur où ils

seraient transformés en compost. Entièrement automatique, ce système assurerait une parfaite hygiène et des frais constants. Toutes sortes d'ordures ménagères, y compris le verre, le métal et le bois, pourraient être traitées de cette façon.

Le système de tout-à-l'égout présenté par un constructeur se compose de canalisations de plastique distinctes pour la vidange des eaux de toilette et celle des eaux ménagères jusqu'aux champs d'épandage. La méthode de vidange par aspiration permet d'employer des canalisations étroites indépendamment de la densité des eaux. Le volume relativement peu important des eaux de toilette permet de les ajouter, après purification, aux eaux ménagères purifiées. Dans le système projeté, les eaux de toilette seraient purifiées par procédé chimique et les vidanges restantes conduites à l'usine de transformation des ordures en compost.

On estime que le volume d'eaux d'égout à traiter serait de 250 litres par jour et par personne. Cette faible quantité serait due à une réduction de 25% de la consommation par suite de l'usage de toilettes aspirantes et autres mesures.

Autre méthode de disposition des ordures ménagères

Une compagnie a mis au point un système de traitement des ordures ménagères qui implique l'élimination préalable des matières métalliques. Les ordures sont alors traitées durant dix jours dans un réacteur ne dégagant aucune odeur. Le compost qui en résulte est tout à fait inoffensif et peut être utilisé comme engrais.

obligatoirement non rentables pour autant: on sait par exemple que la compagnie chimique Monsanto, qui a investi 3 millions de dollars pour cesser d'empêter l'atmosphère de Saint-Louis, Missouri, réalise aujourd'hui d'intéressants bénéfices en vendant les équipements anti-pollution qu'elle avait d'abord étudiés pour elle-même. Idem pour Philips qui offre maintenant le système mis au point pour surveiller ses propres émissions et celles de l'Europoort de Rotterdam. Le fin du fin consiste évidemment à fournir à la fois le mal et la prescription, à l'instar d'Unilever qui produit aussi bien des détergents non entièrement dégradables que les dégraissants antimarée noire.

Finis la gratuité

Dans la classification traditionnelle des biens économi-

ques, l'eau fraîche et l'air pur étaient qualifiés de gratuits, parce que disponibles en abondance. Dans la mesure où ils deviennent rares, il fallait bien s'attendre à les voir prendre une valeur économique. On y consentait déjà en achetant des eaux de table «naturelles», aussi «plates» que celle du robinet – avant. Les Américains y consentent maintenant en achetant de l'air en boîte et en vivant pratiquement sous air conditionné.

Un correspondant de «SOS Survie» disait récemment ne pouvoir s'empêcher de penser que s'il y avait des millions à prendre dans la lutte antipollution, les choses changeraient en moins de dix ans. Aucun doute, le changement se fera donc, et dans les années 70.

Yvette Jaggi.